



# Tarifs **2026**

# L'essentiel, pour les ménages :

À titre d'exemple, un ménage à Bex consommant 2'000 kWh/an en tarif M1 Énergie Suisse, **verra sa facture passer de CHF 819.- (2025) à CHF 718.- (2026)**, soit une baisse de -12.4%.

Ce calcul, établi selon le profil type le plus répandu dans la zone de FMA, répond aux nouvelles directives suisses. Pour découvrir tous les tarifs en fonction de votre lieu de résidence et de votre profil de consommation, rendez-vous sur :

[romande-energie.ch/tarifs](https://romande-energie.ch/tarifs)



## Chères clientes, chers clients,

Dès janvier 2026, **la facture d'électricité baissera en moyenne de 10%**, l'augmentation des taxes étant très largement compensée par la baisse des parts énergie et réseau.

FMA s'engage à fournir une électricité renouvelable, produite en Suisse, et à garantir une transparence totale sur la formation des prix. Ce document s'inscrit dans ce même objectif de clarté, tout en répondant aux nouvelles directives officielles sur l'information aux consommateurs.

Pour aller plus loin, voici les détails pour chaque composante de cette facture prise en exemple :



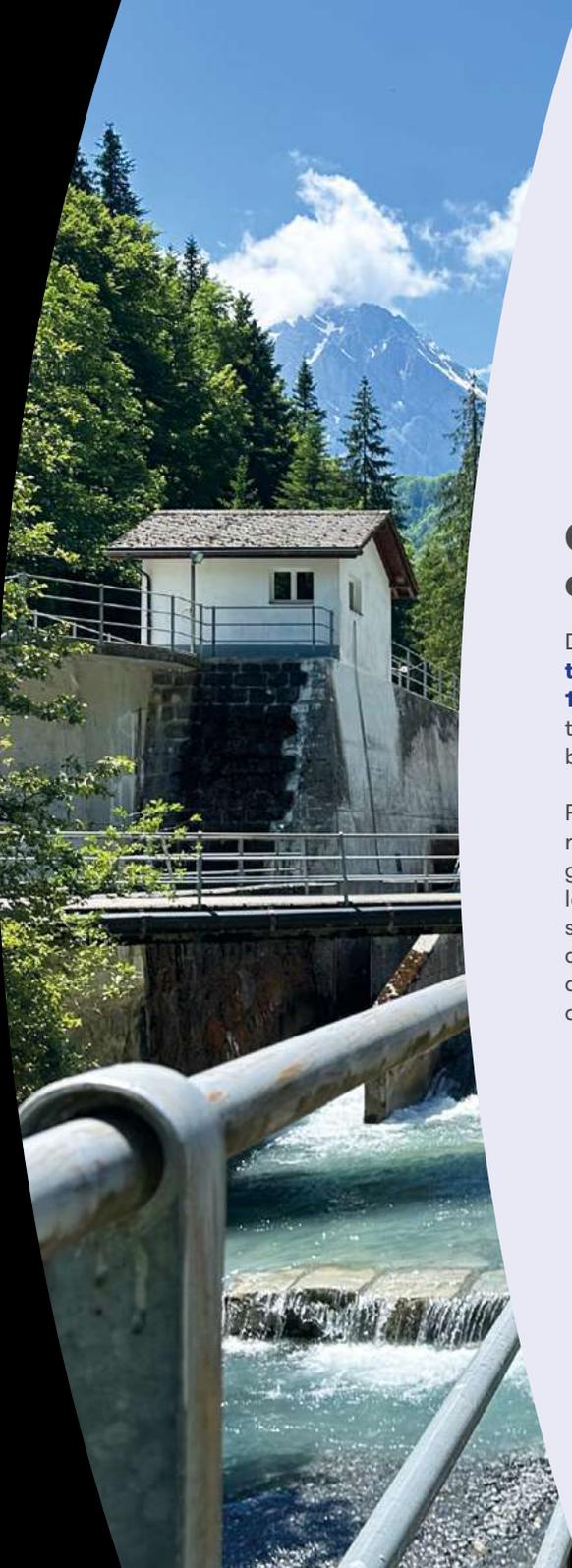
**Énergie**  
**-15.0%**



**Acheminement**  
**-14.1%**



**Taxes**  
**-2.1%**



# L'essentiel, pour les professionnels :

À titre d'exemple, une entreprise située à Bex, avec l'offre Énergie Suisse, au tarif IN DUP haute, une consommation de 150'000 kWh/an et une puissance de 50 kW, **verra sa facture annuelle passer de CHF 48'095.- (2025) à CHF 44'526.- (2026)**, soit une baisse de -7,4%.

Ce calcul, établi selon le profil type le plus répandu dans la zone FMA, répond aux nouvelles directives suisses. Pour découvrir tous les tarifs en fonction du site de votre entreprise ou commune et de son profil de consommation, rendez-vous sur :

[romande-energie.ch/tarifs-pro](https://romande-energie.ch/tarifs-pro)



Pour aller plus loin, voici les détails pour chaque composante de cette facture prise en exemple :



Énergie  
**-7.5%**



Acheminement  
**-11.5%**



Taxes  
**+0.9%**



# Une facture plus détaillée

Dès janvier 2026, vos factures d'électricité évolueront pour devenir plus claires et détaillées, afin de mieux distinguer les différents coûts et d'intégrer de nouvelles informations.

## Voici les nouveautés sur la facture :

- 1. Place de mesure**  
La loi sur l'électricité votée en 2024 introduit plus de transparence. Dès 2026, votre facture affichera une ligne séparée dans la partie «acheminement régional» pour le tarif de la place de mesure. Il couvre les coûts liés à votre compteur (installation, relevés, entretien et gestion des données), déjà facturés auparavant mais présentés désormais séparément. Ce tarif est facturé chaque mois selon le type de compteur (et donc la puissance de raccordement). Pour en savoir plus, consultez la fiche tarifaire sur [romande-energie.ch/tarifs](https://romande-energie.ch/tarifs)
- 2. Supplément pour coûts solidaires**  
À partir de 2026, une nouvelle taxe de 0,05 ct./kWh s'ajoute à la rubrique «taxes». Elle sert à financer le renforcement du réseau électrique et les aides décidées par la Confédération en faveur de certaines industries, comme l'acier et l'aluminium.

# D'où vient votre énergie ?

Dans ce document, nous vous partageons également des informations sur la provenance et les sources de production de l'électricité fournie **en 2024**.

	Total	Suisse
<b>Énergies renouvelables</b>	<b>100.0%</b>	<b>100.0%</b>
Force hydraulique	88.4%	88.4%
Autres énergies renouvelables	5.0%	5.0%
Énergie solaire	5.0%	5.0%
Énergie éolienne, biomasse, déchets urbains, géothermie	0.0%	0.0%
Courant au bénéfice de mesures d'encouragement*	6.6%	6.6%
<b>Énergies non renouvelables</b>	<b>0.0%</b>	<b>0.0%</b>
Énergie nucléaire	0.0%	0.0%
Agents énergétiques fossiles		
Pétrole, gaz naturel, charbon, déchets urbains	0.0%	0.0%
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

Forces Motrices de l'Avançon | Avenue de la Gare 19, 1880 Bex | 0848 802 900

\* Courant au bénéfice de mesures d'encouragement: 58.5% d'énergie hydraulique, 14.9% d'énergie solaire, 4.1% d'énergie éolienne, 19.1% de biomasse, 3.4% de déchets urbains renouvelables, 0% de géothermie.

# Qu'avez-vous pensé de ce contenu ?



Ce document suit un format officiel, un peu strict. Mais notre but reste clair : vous expliquer simplement des sujets parfois complexes, en toute transparence. Votre avis est donc précieux pour mesurer la clarté et l'utilité de ce dépliant. **Partagez votre avis dès maintenant, ça ne prend qu'une minute!**



[romande-energie.ch/sondage2026](https://romande-energie.ch/sondage2026)